

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 31/006/2007 – ÉFAI  
29 juin 2007

AU 169/07

## Craintes de torture / Préoccupations d'ordre médical Craintes d'emprisonnement pour raison d'opinion

YÉMEN

Abdul Karim al Khaiwani (h), journaliste

---

Le journaliste Abdul Karim al Khaiwani a été arrêté le 20 juin et risque d'être victime d'actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Il s'agit apparemment d'un prisonnier d'opinion, qui serait détenu uniquement pour avoir critiqué le gouvernement de manière pourtant pacifique. Cet homme souffre de troubles cardiaques, mais les autorités refusent de le laisser bénéficier de soins médicaux.

Des agents en civil des forces de sécurité auraient effectué une descente chez Abdul Karim al Khaiwani, à Sanaa (la capitale), l'auraient traîné hors de son lit et frappé, au point qu'il présentait des contusions. Le journaliste est en détention provisoire dans une prison de Sanaa, où son avocat n'a pas été autorisé à lui rendre visite. Le 25 juin, sa détention a été renouvelée pour une période d'un mois, en l'absence de son avocat.

Abdul Karim al Khaiwani, ancien rédacteur en chef du journal Al Shura (Le Conseil), aurait été inculpé de soutenir les partisans de Hussain Badr al Din al Huthi, un dignitaire religieux zaïdite qui était à la tête d'un mouvement de protestation anti-américain et qui a été tué en septembre 2004. Il semble toutefois que ce journaliste ait été appréhendé pour avoir ouvertement critiqué les arrestations massives de membres de la communauté zaïdite par les autorités yéménites, et les meurtres de partisans supposés de Hussain Badr al Din al Huthi par les forces de sécurité. Abdul Karim al Khaiwani dénonce depuis longtemps les violations des droits humains perpétrées contre les Zaïdites. Il devrait être jugé par le tribunal pénal spécial, dont les procédures sont souvent contraires aux normes internationales d'équité.

Abdul Karim al Khaiwani avait déjà été arrêté en 2004 et condamné à une année d'emprisonnement au motif que son journal soutenait Hussain Badr al Din al Huthi. Ses avocats ont été battus par les forces de sécurité lors de son procès en appel, en mars 2005. Le journaliste avait ensuite été libéré en 2005.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a exprimé à maintes reprises sa préoccupation au sujet des forces de sécurité yéménites, dont les membres arrêtent et placent en détention des personnes au mépris des principes du droit et des engagements internationaux du Yémen en matière de droits humains. Les autorités procèdent à des arrestations sans que soient respectées les mesures de contrôle judiciaire prévues par la loi, et les personnes appréhendées sont systématiquement soumises à de longues périodes de détention au secret et d'interrogatoire, au cours desquelles certaines disent avoir été torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements. Par ailleurs, certains détenus ont été privés du droit de consulter un avocat ou de contester la légalité de leur détention devant une instance judiciaire.

De vieilles tensions entre la communauté chiite zaïdite et le gouvernement du Yémen ont été exacerbées en 2003 à la suite de protestations zaïdites pendant l'invasion de l'Irak par les forces de la coalition dirigée par les États-Unis. Pendant et après cette guerre, des Zaïdites ont continué de manifester toutes les semaines après la prière du vendredi devant les mosquées, notamment la grande mosquée de Sanaa, en scandant des slogans anti-américains et anti-israéliens. Ces manifestations ont toujours été suivies d'arrestations. En juin 2004, le gouvernement a appelé Hussain Badr al Din al Huthi, l'une des figures de proue du mouvement d'opposition, à se rendre. Après son refus d'obtempérer, l'escalade des tensions a abouti à des affrontements armés entre les deux camps, et au mois de septembre de la même année, Hussain Badr al Din al Huthi a été tué.

Les tensions se sont ravivées en janvier 2007, lorsque plusieurs dizaines de personnes ont été tuées, selon les informations reçues, notamment des membres des forces de sécurité. Plusieurs centaines auraient été arrêtées à la suite des violences de janvier 2007 (voir l'AU 29/07, MDE 31/001/2007 du 7 février 2007).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- appelez les autorités à libérer Abdul Karim al Khaiwani immédiatement et sans condition, si cet homme n'est détenu que parce qu'il a critiqué le gouvernement sans recourir à la violence ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait qu'Abdul Karim al Khaiwani a été frappé lors de son arrestation et qu'il est actuellement détenu au secret, une situation qui l'expose au risque d'être torturé ;
- priez les autorités de lui permettre sans délai de consulter son avocat et de recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin, et demandez des précisions sur les charges retenues contre lui et la date de son procès ;
- efforcez-vous d'obtenir d'urgence la garantie qu'il n'est ni torturé, ni maltraité ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de respecter les normes internationales d'équité.

**APPELS À :**

Président

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh  
President of the Republic of Yemen  
Sana'a  
République du Yémen

**Fax : + 967 127 4147**

**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,**

Ministre de l'Intérieur

His Excellency Dr Rashid Muhammad al-Alimi  
Ministry of Interior  
Sana'a  
République du Yémen

**Fax : + 967 1 332 511**

**Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,**

Ministre des Droits de l'Homme

Her Excellency Houda 'Ali 'Abdullatif al- Baan  
Ministry for Human Rights  
Sana'a, République du Yémen

**Fax : + 967 1 444 838**

**Formule d'appel : Your Excellency, / Madame la Ministre,**

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 9 AOÛT 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*